



SERVICES

inform:action

TRAVAIL TEMPORAIRE

ÉDITO

Avec les nouvelles ordonnances Macron et les décrets d'application sortis en décembre 2017, le paysage des élections professionnelles du travail temporaire va considérablement changer. Il est à regretter que certaines instances, comme les DP ou les CHSCT, vont, soit disparaître, soit être très amoindries quant à leur pouvoir d'action. Mais la CFDT sera plus que jamais présente, pour défendre les droits des salariés et négocier au mieux les protocoles d'accord préélectoraux à venir ainsi que les comités sociaux et économiques (CSE).

2018 va être, pour les entreprises de travail temporaire et pour la CFDT Services, une année riche et cruciale.

En effet, de nombreuses entreprises, dont certaines « majors », vont rentrer en élection « nouvelle formule CSE ». Le challenge va être particulièrement difficile mais l'aventure n'en restera pas moins instructive et passionnante !

Toutes les équipes concernées se mobilisent déjà et la Fédération est au plus près d'elles pour les accompagner et les booster.

La formation sur les ordonnances est un incontournable et l'équipe juridique de la Fédération est active pour aider les sections sur le sujet (temps dédié dans les coordinations, livrets...) ainsi que les syndicats des Services CFDT.

Grâce à tous les outils mis en place et à la détermination de chacun, la CFDT saura se faire entendre au sein des instances des entreprises de travail temporaire et également au sein de la branche.

Dans un contexte politique compliqué où le gouvernement en place est contre le dialogue social et pro-Medef, il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de faire entendre la voix de la CFDT dans les IRP et autres instances.

La mobilisation et l'audace des équipes CFDT sont plus que jamais de rigueur !

Plus la CFDT sera forte dans les entreprises de travail temporaire, plus nous pourrons faire avancer le dialogue social et faire en sorte qu'il soit de qualité. :

Laurence Segura



Laurence Segura
Secrétaire fédérale

SOMMAIRE

• ÉDITO

- VIE DE LA BRANCHE
- VIE DES ENTREPRISES
- LA BRANCHE EN CHIFFRES

Bulletin aux adhérent.e.s.

Edition : Fédération des Services CFDT

Directeur de la publication :

Olivier Guivarch

CPPAP : 1009 S 07027

Conception et impression :

Inckôo 75017 Paris

Supplément du magazine fabriqué selon les normes environnementales de développement durable.

janvier-février-mars 2018

Supplément à Inform'Action n° 300



cfdt-services.fr

: Prévoyance

Après avoir retravaillé sur l'accord « *mutuelle des intérimaires* » (carte tiers-payant, portabilité) en 2017, la branche renégocie la prévoyance pour les intérimaires. Cette négociation a débuté fin 2017. L'objectif de la branche est une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2019 et celui de la CFDT est d'élargir le nombre des bénéfi-

ciaires. Actuellement, nous établissons un cahier des charges pour les assureurs et gestionnaires. La question est de savoir si l'on prend 1 assureur + 1 gestionnaire ou plusieurs assureurs et quel est le seuil de prise en charge (à 0 heure, - 414 h ou 414 h et +). Un groupe de travail s'est constitué pour travailler sur le sujet car celui-ci est très technique. Courant

juin, nous serons capables de pouvoir choisir les assureurs et gestionnaires en fonction de l'appel d'offres élaboré.

Afin de poursuivre dans la voie de l'amélioration des politiques de prévention, la branche, au travers de sa Commission paritaire santé et sécurité, a commandé à l'OIR (Observatoire de l'intérim et du

recrutement) une étude de comparaison des politiques de prévention dans différents pays. L'objectif est double : recenser des politiques et actions efficaces, comprendre l'impact de la réglementation. Pour cette analyse comparative, cinq pays ont été choisis : l'Espagne, la Belgique, la Suisse, la Norvège et le Canada. Cette étude sera restituée le 11 juillet prochain.

VIE DES ENTREPRISES

: Synergie



Négociation en cours de l'accord travailleurs handicapés. Nous demandons

des objectifs plus ambitieux. La partie intérimaires n'est pas très développée. Cet accord manque

d'envergure et paraît être davantage une vitrine de l'entreprise qu'un réel plan d'actions.

: Manpower



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cfdt-services.fr

La CFDT est arrivée seconde derrière la CGT aux élections professionnelles qui viennent de se dérouler. Anouar Kenzzedine a succédé à

Véronique Revillod en tant que DSC chez Manpower.

Le résultat dans sa globalité n'est peut-être pas à la hauteur de

l'investissement de chacun au sein de la section CFDT mais il y a, malgré tout, de belles victoires locales qui font que nous sommes fiers de la CFDT Manpower !

LA BRANCHE EN CHIFFRES

: Le baromètre de l'emploi

Au cours de l'année 2017, l'emploi intérimaire progresse de +8,5%, correspondant à plus de 50 000 emplois en équivalent temps plein supplémentaires.

Depuis la reprise de l'intérim en 2015, ce sont ainsi 130 000 emplois en équivalent temps plein qui ont été créés dans le secteur. Pour la deuxième année consécutive, l'ensemble des secteurs sont orientés à la hausse.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES

Les tendances mensuelles sont restées positives tout au long de l'année, comprises entre 6,3% en mai et 12% en septembre. La période la plus dynamique est intervenue en septembre/octobre. Le dernier trimestre marque une légère baisse mais reste dans la moyenne annuelle. L'intérim des ouvriers qualifiés,

particulièrement dynamique au premier semestre, a connu un ralentissement au deuxième semestre. La demande de compétences pour ce niveau de qualification ayant suivi l'évolution de la tendance du BTP. En revanche, la croissance des ouvriers non qualifiés s'est redressée en cours d'année, qualification la moins porteuse au premier trimestre (+5,4%), et se situe au quatrième trimestre à +9,8%, juste en dessous de celle des cadres et

professions intermédiaires

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CDI INTÉRIMAIRES SIGNÉS

En 2017, 13 170 CDI intérimaires ont été signés, correspondant à la signature de 1 000 nouveaux contrats chaque mois. Ce sont ainsi 26 398 CDI qui ont été signés depuis la mise en œuvre de ce service.